DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 10/269

L'An deux Mille Dix, le 6 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2010

Le 29 novembre 2010

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: Mme DUMAS représentée par M. DENIS

M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: M. CHABASSE, M. MEGLIO.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 31

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u> : Groupes Scolaires du 1^{er} degré – Projet de regroupement de l'accueil-détente périscolaire Jean PAPEAU – Demande de Subventions

RAPPORTEUR: Mme LECOMTE

VOTE: UNANIMITÉ

Suite à la fermeture du bâtiment situé à l'extérieur du groupe scolaire Jean PAPEAU, qui était utilisé par l'Accueil Détente Périscolaire (A.D.P.S.), la ville de Royan a étudié différents projets pour reloger ce service. Après concertation avec l'ensemble des acteurs, une option regroupant les deux A.D.P.S maternelle et élémentaire dans le bâtiment donnant sur la rue a été retenue. Une « non opposition à autorisation de travaux » a été délivrée le 05 juillet 2010 sur la base du dossier élaboré par Monsieur Laurent GEOFFROY, architecte. L'estimation des travaux est de 120.000,00 € TTC et les travaux pourront être réalisés durant les vacances scolaires de l'été 2011.

Afin de réaliser cette opération, la Ville de Royan souhaite solliciter des aides auprès du Conseil Général ainsi qu'auprès de monsieur le député de la 4° circonscription Royan Est, dont le groupe scolaire Jean PAPEAU fait partie.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le programme de regroupement des deux A.D.P.S dans le bâtiment sur rue du groupe scolaire Jean PAPEAU, pour un montant de travaux de 120.000,00 €TTC, et de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime et de Monsieur le député de la 4° circonscription, au titre de la réserve parlementaire, l'obtention des aides au taux le plus élevé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission Scolaire réunie le 25 novembre 2010,
- VU le projet proposé,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le programme de regroupement des deux Accueil Détente Périscolaire dans le bâtiment sur rue du groupe scolaire Jean PAPEAU, pour un montant de travaux de 120.000,00 €TTC,
- de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime et de Monsieur le député de la 4° circonscription, au titre de la réserve parlementaire, les aides correspondantes au taux le plus élevé,
- de financer l'opération dans le cadre du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 8 décembre 2010

Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD